

[aef.info](http://www.aef.info)

Quel est le projet de réforme de la classe de seconde ?

CONFIDENTIEL Par [Marine Forestier](#)



[© Université Panthéon-Sorbonne](#) Un nouvel enseignement de "sciences numériques", les SES figurant parmi les enseignements communs à tous les élèves, la suppression des enseignements d'exploration, 54 heures annuelles "d'éducation au choix de l'orientation", une enveloppe horaire de 12 heures par semaine et par division laissée à la disposition des établissements et une évaluation des compétences en langue française et mathématiques... Tels sont les principaux changements qui devraient attendre les élèves de seconde à partir de la rentrée 2019, d'après un projet d'arrêté dont AEF a eu copie. Le texte - avec deux autres relatifs aux enseignements en 1re et terminales générales et technologiques - doit être examiné en CSL mardi 3 avril 2018 avant un passage au CSE le 12 avril. Ils découlent de la réforme du lycée présentée en février ([lire sur AEF](#)).

Le [projet d'arrêté](#) relatif à l'organisation et aux volumes horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole, dont AEF a eu copie, doit être examiné par les organisations syndicales dans le cadre de la réforme du baccalauréat et du lycée ([lire sur AEF](#)).

Voici, d'après ce texte, les principaux changements qui pourraient être apportés en classe de seconde à partir de la rentrée 2019.

Suppression des enseignements d'exploration. Les enseignements de la classe de seconde comprendraient des "enseignements communs" et des "enseignements optionnels" offerts au choix des élèves, dont les volumes horaires sont fixés comme suit :

ENSEIGNEMENTS	HORAIRE ELEVE
Enseignements communs	
Français	4 h
Histoire-Géographie	3 h
LVA et LVB (enveloppe globalisée) (a) (b)	5 h 30
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
Education physique et sportive	2 h
Enseignement moral et civique	0 h 30
Sciences numériques	1 h
Accompagnement personnalisé (c)	
Education au choix de l'orientation	54h annuelles
Heures de vie de classe	10 h annuelles
Enseignements optionnels	
I enseignement général au choix parmi	
Langues et cultures de l'Antiquité : latin (e)	3 h
Langues et cultures de l'Antiquité : grec (e)	3 h
Langue vivante C (a) (b)	3 h
Arts : au choix parmi arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre	3 h
Education physique et sportive	3 h
Arts du cirque	6 h
Ecologie-agronomie-territoires-développement durable(d)	3 h
I enseignement technologique au choix parmi	
Santé et social	1 h 30
Biotechnologies	1 h 30
Sciences et laboratoire	1 h 30
Sciences de l'ingénieur	1 h 30
Création et innovation technologiques	1 h 30
Création et culture – design	6 h
Hippologie et équitation (d)	3h
Pratiques sociales et culturelles (d)	3h
Pratiques professionnelles (d)	3h
Atelier artistique	72 h annuelles

- (a) la LVB ou C peut être étrangère ou régionale
- (b) enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue
- (c) volume horaire déterminé selon les besoins des élèves
- (d) enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole
- (e) les enseignements optionnels LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs

Les SES, qui faisaient partie des enseignements d'exploration, appartiendraient désormais aux enseignements communs et seraient enseignées à raison d'1 h 30 par semaine. En outre, le projet d'arrêté prévoit la création d'un **enseignement de "sciences numériques"**, d'une heure hebdomadaire.

Les élèves pourraient choisir au plus **deux enseignements optionnels** : un enseignement optionnel général et un enseignement optionnel technologique. Les enseignements optionnels de langues et cultures de l'Antiquité (LCA), de latin et grec peuvent être choisis en plus des deux autres enseignements optionnels.

Partage de l'AP entre maîtrise de la langue et des mathématiques et aide à l'orientation. L'accompagnement personnalisé viserait à "améliorer les compétences scolaires de l'élève dans la maîtrise écrite et orale de la langue française et en mathématiques". Ces deux domaines seraient l'objet d'une "évaluation des compétences" organisée en début de classe de seconde. L'accompagnement personnalisé est placé sous la responsabilité des professeurs, "en particulier du professeur principal".

L'AP serait également un "**accompagnement au choix de l'orientation**" selon les besoins des élèves. "Placée sous la responsabilité du professeur principal, l'éducation au choix de l'orientation implique l'intervention des professeurs de la classe, des professeurs documentalistes, des psychologues de l'Éducation nationale et des personnes et organismes invités par l'établissement ou mandatés par le Conseil régional", précise le texte. L'éducation au choix de l'orientation représente un volume de 54 heures annuelles.

La classe de seconde de la série "Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration" (STHR) bénéficie également de la création de cette "éducation au choix de l'orientation". Le texte fournit également les nouvelles grilles horaires de cette classe de seconde.

Une enveloppe de 12 heures par semaine et par division. Les établissements se verraient allouer une enveloppe horaire de 12 heures par semaine et par division. Son utilisation fait l'objet d'une consultation du conseil pédagogique. Cette enveloppe peut être modifiée par les recteurs, et par les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour les établissements relevant de leur compétence, en fonction des spécificités pédagogiques de chaque établissement.

Cette enveloppe est actuellement de 10 h 30 par semaine et par division et doit être utilisée pour assurer des enseignements en groupes à effectif réduit.